

Date de la convocation	14 mai 2025
Membres en exercice	18
Présents	11
Représentés	4

BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 28 mai 2025

n°D20250528 - 12

Objet : Désaffectation et déclassement de biens obsolètes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 13 février 2025 ;

Considérant le point B3-11 des délégations de compétences consenties au Bureau de Réseau31 ;

Considérant que selon l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques : « *un bien d'une personne publique qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement* » ;

Considérant qu'à ce jour, nous recensons, six véhicules du parc automobile de Réseau31 comme étant obsolètes ou hors d'usage ;

Considérant que ces biens doivent faire l'objet d'une désaffectation du domaine public puis d'un déclassement de manière concomitante en vue de leurs futures cessions ;

Considérant que les biens du parc automobile seront, selon leur état, vendus ou détruits ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1 : de constater la désaffectation et le déclassement des biens suivants :

Marque	Modèle	Immat.	Numéro de série	1ère MEC
CITROEN	JUMPY	GN-210-SG	VF7BZRHXB86177924	17/03/2005
IVECO	50C15V	AB-197-HC	ZCFC50A200D408326	17/06/2009
PEUGEOT	EXPERT	BZ-999-GF	VF3XS9HUCBZ061287	20/12/2011
RENAULT	S120	GH-951-LY	VF640AAA000003934	01/12/1994
MANITOU	MA25C	2915MA	52915	30/11/1981
CASE	580K	4168PE	JJH0014168	24/09/1991

Article 2 : d'autoriser le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote	Pour	15	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI
Président

